

Séance du 23 septembre 2024

Membres en exercice : 10
Membres présents : 9

Date de la convocation
16/09/2024

ADHESION AU GIP RECIA

Délibération n°30-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Présents : Mmes GARNIER Annette, LUCAS Nathalie, MM. BUTTIEU Philippe, DRUAIS Joël, CHARDON Francis, LANCELIN Aurélien, NEDELEC Frédéric, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

Excusé/Pouvoir : M. DAURON Régis a donné pouvoir à Mme GARNIER Annette
Secrétaire de séance : M. BUTTIEU Philippe

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

CONSIDERANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Faye au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive entre la commune de Faye et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- **DESIGNE** Madame Annette Garnier en qualité de représentant titulaire et Monsieur Philippe Buttieu en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de la présente délibération.

Pour copie conforme au registre

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Le Maire, Annette GARNIER,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20240923-30-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

